

intervention sur Rifseep Anne.

Je ne vais parler ici que des personnels administratifs non logés et en service.

Concernant le RIFSEEP, La circulaire ministérielle annonce une possibilité de revalorisation de 5%, pour les catégories C, 4% pour les catégories B et 3% pour les catégories A. Monsieur le représentant du recteur, mesdames et messieurs les membres du CTA, êtes-vous d'accord pour dire que c'est un signe du ministère afin de montrer l'effort fait pour les catégories, inversement proportionnel au salaire ? Autrement dit, en imaginant que nous ayons cette revalorisation plusieurs fois par mois, au bout d'un moment les catégorie C dépasseraient les catégories B qui vont elle-même dépasser les catégories A ?

Lorsque nous avons eu votre proposition en groupe de travail, j'ai eu l'impression de me retrouver devant les problèmes que je donnais à mes élèves suite à des émissions télé, des problématiques personnelles, des situations de la vie de tous les jours, une mise en situation particulière. Bien évidemment, la réflexion était de mise et la réponse rarement celle que l'on croit à la première lecture. A ceux qui pensent que cette revalorisation est systématiquement un coup de pouce aux catégories C, je suis désolée de vous le dire, mais vous avez tort. En fait la réponse est ça dépend. Ça dépend de la base de départ.

Comme je l'ai dit dans la déclaration, et comme nous n'avions pas eu les éléments avant le GT, j'ai essayé d'expliquer lors du groupe de travail qu'il y avait un problème, mais je n'y suis malheureusement pas arrivée, faute de temps pour préparer mon argumentaire et travailler sur les propositions.

Après le groupe de travail nous avons donc posé les choses pour pouvoir être au clair et surtout vous faire une autre proposition. J'ai demandé pour cela seulement le nombre de personnes non logées par critère du tableau avant le CTA, éléments que l'on refuse de me donner. Nous savons que d'autres académies avaient avant leur groupe de travail non seulement le montant global alloué par bop, mais aussi les effectifs, permettant aux organisations syndicales de faire différentes projections.

Monsieur le recteur, il y a à mes yeux trois possibilités sur cette situation indemnitaire :

- soit vous êtes comme monsieur le Ministre sur de la com, vous allez faire croire que vous augmentez plus les catégories C que les B et les A et leurrer volontairement la plupart des personnels de l'éducation en ne basant votre communication que sur des pourcentages.
- soit Monsieur le Ministre avait vu ce point et vous laisse choisir de votre côté d'où la fourchette proposée et vous n'aviez pas vu les conséquences en proposant le taux pivot pour les adjoints administratifs
- soit Monsieur le Ministre et vous-même n'aviez pas vu les incidences, ce qui arrive fréquemment d'ailleurs chez l'ensemble des concitoyens. L'erreur est humaine.

Aussi Monsieur le représentant du recteur, je vous demande d'être juste et de parler en euro et non en % aux personnels afin qu'ils puissent juger par eux même si oui ou non il y a un effort de fait pour les catégories C.

Pour pouvoir faire un geste vis-à-vis des catégories les moins bien rémunérées, il faut que l'augmentation soit plus importante pour les catégories C que pour les B et que pour les A. Or dans votre proposition, l'augmentation des catégories C est de 14€ pour les B en moyenne de 17€ et pour les A de plus de 25€ en moyenne. La proposition actuelle creuse donc encore plus les écarts déjà existant entre les catégories de personnels. Et je ne parle pas ici à l'intérieur même des catégories et de ce qui s'y passe. En effet, à terme certains B pourraient dépasser des A en indemnitaire et pour d'autres les écarts pourraient se creuser.

En fait monsieur le représentant du recteur, il peut y avoir soit un écart qui se creuse, soit un écart qui diminue. Cela dépend d'une part du pourcentage d'augmentation prévu, mais aussi de la valeur que l'on prend au départ pour chacune des situations à savoir l'indemnité actuelle. Selon les académies, si toutes choisissaient comme vous d'appliquer le taux moyen à chaque corps, les conséquences ne seraient pas les mêmes. Certaines académies feraient un réel effort pour les catégories C et d'autres non. Et pourtant ce sera le même pourcentage d'augmentation appliqué. Aussi monsieur le recteur, le choix de notre académie est-il de creuser les écarts qui existent déjà entre les catégories de personnels ou pas ?

La difficulté maintenant a été pour nous de vous faire une proposition sans aucune donnée sur les effectifs des personnels ni sur le montant total que l'on peut répartir. La difficulté est d'autant plus grande qu'il y a ces fourchettes données par le ministère. Pour que l'effort soit réel et effectif, pour notre académie, il faudrait que les catégories C atteignent les 7% soit le taux plafond. Aussi d'après nos calculs encore une fois approximatifs puisque nous n'avons pas tous les éléments, nous proposons une augmentation pour les catégories C de 19€, soit 5€ de plus que votre proposition initiale.